

# Recherche de logement

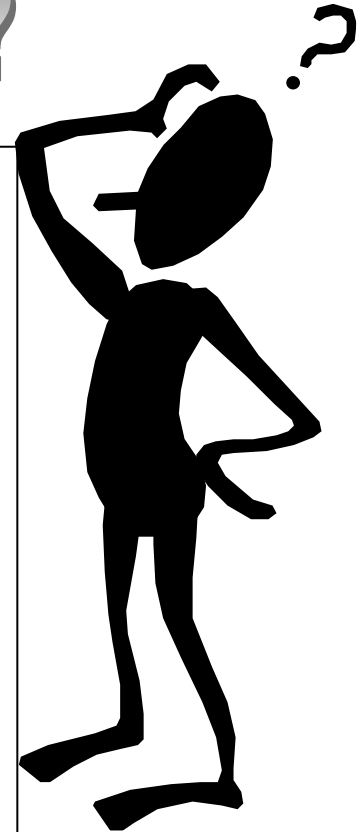
## De quoi s'agit-il?

### Recherche d'un milieu de vie accessible, adapté, abordable

Un logement ou une maison **accessible** a été conçu dès le départ pour convenir aux besoins des personnes avec des limitations fonctionnelles (ascenseur avec braille, toilette suffisamment grande pour qu'un fauteuil roulant y circule, etc.). Il permet aux personnes ayant des incapacités physiques de rencontrer peu ou pas de barrières architecturales de la voie publique jusqu'à l'intérieur du domicile. La circulation à l'intérieur des immeubles avec ascenseur est facilitée, par exemple, les corridors et les ascenseurs sont plus larges.

Un logement ou une maison **adaptée** est un lieu où des travaux d'aménagement domiciliaire ont été réalisés en fonction des besoins et des incapacités spécifiques d'une personne. Un domicile adapté pour un individu ne convient pas automatiquement à toutes les personnes ayant une incapacité. Par exemple, l'adaptation d'un logement sera différente pour une personne de petite taille que pour une personne qui se déplace en fauteuil roulant manuel. L'adaptation se fait via le Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'Habitation du Québec. Un ergothérapeute du CLSC produit un rapport pour évaluer les besoins spécifiques de la personne et dans le milieu de vie précis de la personne.

Un **logement abordable** est un logement dont le coût du loyer est en dessous du marché locatif privé. Ces logements sont destinés à des ménages à faible ou modeste revenu. Il peut s'agir d'un logement de type social ou d'aide financière octroyée pour diminuer les coûts.



## Que faut-il faire?

Il existe différents **types de logements sociaux** : public, coopératif et communautaire. Il existe aussi des **programmes d'aide financière** pour aider les ménages à défrayer les coûts d'un loyer.

Les démarches seront différentes selon le programme auquel vous vous adressez. Voici les types de logements sociaux ainsi que les programmes existants (page suivante).

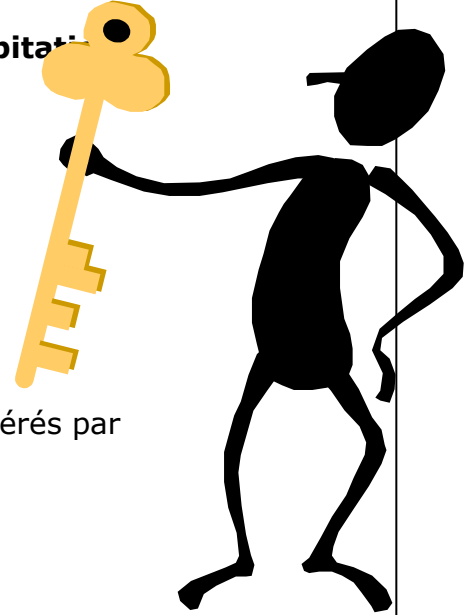
## **Public : habitation à loyer modique (HLM)**

- Logements à propriété collective étatique
- 545 Offices municipaux d'habitation (OMH) au Québec
- Loyer à 25 % des revenus totaux du ménage pour l'année civile précédant le début du bail du logement. Ce montant inclut les frais de chauffage.
- Critères et listes d'attente

Pour y avoir accès, la personne doit passer par l'Office municipale d'habitation (OMH) de son secteur.

## **Logement coopératif et communautaire : coopérative d'habitation**

- Groupe de personnes qui sont à la fois locataires de leur logement et collectivement propriétaires d'un immeuble (ou ensemble d'immeubles)
- Construit et développé avec le soutien d'un groupe de ressources techniques (GRT)
- Prix sous le marché ou logement avec subvention
- 10 % de ces logements sont accessibles
- Entrevue de sélection, contribution à apporter



## **OSBL d'habitation**

- Les organismes sans but lucratif ont la particularité d'être gérés par les intervenants de la communauté locale
- Structure juridique est celle d'une association
- Objectif est dans le nom : SANS BUT LUCRATIF
- Prix sous le marché ou logement avec subvention
- Jusqu'à 20 % de logements accessibles

Pour demander un logement dans une COOP ou un OSBL d'habitation, consultez les liens suivants : <http://www.cooperativehabitation.coop/site.asp?page=element&nIDElement=68> et <http://www.rqoh.com/contact> Ensuite, contactez celles qui vous conviennent afin de placer votre nom sur leur liste d'attente.

## **Programmes d'aide financière**

### **Allocation-logement**

En vertu du Programme allocation-logement, une aide financière est accordée aux personnes et aux familles qui, pour des raisons financières, ont des difficultés à payer leur loyer. La Société d'habitation du Québec a confié l'administration de ce programme à Revenu Québec.

L'aide est établie en fonction du type de famille qui présente une demande, du nombre de personnes qui la composent, du loyer mensuel et de ses revenus totaux.

L'aide financière accordée peut atteindre 80 \$ par mois. Elle n'est pas imposable.

Les groupes admissibles à l'allocation-logement

- Personnes seules de 52 ans ou plus
- Couples dont l'un des conjoints a 52 ans ou plus
- Familles à faible revenu ayant au moins un enfant à charge y compris un enfant de 18 ans ou plus aux études à temps plein.

### **Supplément au loyer – général**

- Le programme pallie au manque d'habitations à loyer modique en subventionnant des logements
- Versé directement au propriétaire (COOP et OSBL également)
- Loyer à 25 % du revenu total comme dans les HLM

### **Supplément au loyer - déficience physique**

- Le programme pallie au manque d'habitations à loyer modique accessibles en subventionnant des logements sur le marché privé
- Le montant est versé au locataire. Le chèque est fait au deux noms soit celui du locataire et celui du propriétaire (COOP et OSBL également)
- Loyer à 25 % du revenu total comme dans les HLM
- Administré par le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau et l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

La gestion du programme de Supplément au loyer est confiée principalement :

- À des coopératives d'habitation ou à des OSBL auxquels des unités de logements subventionnés ont été attribuées;
- Aux organismes mandataires de la SHQ (offices d'habitation, centres de réadaptation) qui sélectionnent des logements du marché privé et les mettent à la disposition de ménages en attente d'un logement de type HLM.

Pour y avoir accès, il faut adresser une demande à l'OMH de son secteur pour un logement dans le milieu locatif privé.

Pour un logement dans une coopérative d'habitation ou dans un OSBL d'habitation, il faut s'adresser aux fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux organismes sans but lucratif d'habitation ou aux groupes de ressources techniques en habitation.

# Et si ça ne fonctionne pas?

Les logements et les maisons accessibles ou adaptés sont rares et difficiles à trouver. Les personnes ayant des limitations sont nombreuses, mais difficiles à rejoindre au bon moment, lorsqu'un logement se libère. Le secret pour arrimer l'offre et la demande : faire circuler l'information! Pour cela il existe des organismes qui offrent des services info-logement. Vous trouverez la liste de ces organismes sur le site de la Société Logique à l'adresse suivante :

[www.societelogique.org/dev/contenu/?page=autresinfo/logements/info](http://www.societelogique.org/dev/contenu/?page=autresinfo/logements/info)

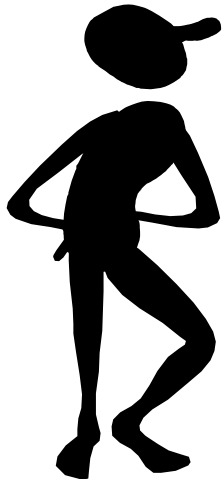
### **Comités logement**

Selon les régions, les comités logement peuvent vous aider dans vos recherches et gèrent parfois les listes de requérants. Il s'agit de listes d'attente pour des logements abordables ou subventionnés. Il faut parfois s'inscrire longtemps d'avance avant d'avoir accès à un tel logement.

Pour consulter la liste des comités logement par secteur :

<http://www.rclalq.qc.ca/>





## **Vous voulez en savoir plus :**

Services-Québec-Citoyen : vivre en logement  
[www.logement.info.gouv.qc.ca](http://www.logement.info.gouv.qc.ca)

Société d'habitation du Québec  
<http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes.html>

Vous y trouverez :

- Programme de supplément au loyer
- Programme d'allocation logement
- Programme PAD
- Liste des OMH et HLM
- Liste coopératives et OSBL d'habitation

Région de Montréal :

Centre de réadaptation Lucie Bruneau (CRLB)

Programmes résidentiels :

- Service info-logement : 514-527-4527, poste 2222
- Supplément au loyer :

[http://www.luciebruneau.qc.ca/fr/main\\_nav/programmes/multiclienteles/prr/](http://www.luciebruneau.qc.ca/fr/main_nav/programmes/multiclienteles/prr/)

Liste de logements abordables et accessibles :

Société d'habitation et de développement de Montréal

[www.shdm.org/logements/fr/](http://www.shdm.org/logements/fr/) ou tél. : 514-380-7436 (SHDM)

Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain : [www.fechimm.coop/central.html](http://www.fechimm.coop/central.html)

Office municipale d'habitation de Montréal :

[www.omhm.qc.ca](http://www.omhm.qc.ca) ou tél. : 514-868-5588

# Notes

---

---

---

---

---

---

---